



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	25
<i>Nombre de pouvoir</i>	6
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON -- Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

M. Jean François CATAN s'est absenté du rapport N°073 09 2024 au rapport N° 086 09 2024

ETAIENT REPRESENTES :

M. Patrice BOULEVARD représenté par Mme Anne CHANE KAYE BONE à compter du rapport 073 09 2024

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET

M. Vincent TERGEMINA représenté par M. Patrice SELLY

Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL081092024-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Mairie

21 bis, Rue Georges Pompidou • 97470 Saint-Benoît • Ile de La Réunion

Téléphone 0262 50 88 00

ETAIENT ABSENTS :

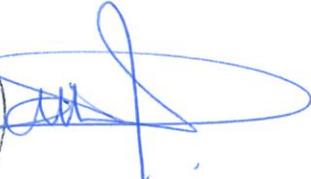
Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Odile DAMOUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (25 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i> <i>073 09 2024 à 099 09 2024</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : **13 SEP. 2024**
- Et publication ou notification le : **13 SEP. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : **13 SEP. 2024**

Objet :

SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024
REHABILITATION DU POLE INSERTION DE SAINTE ANNE
COMPLEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Benoît a engagé des travaux de réhabilitation du Pôle Insertion de Sainte-Anne dans les locaux de la mairie annexe le 11 juillet 2023.

Cet équipement participe au rééquilibrage de l'offre de services publics rendus à la population sur son territoire, en particulier dans le domaine de l'insertion et de l'accompagnement des publics en difficulté.

Les travaux concernent la mise en conformité de la sécurité et de l'accessibilité de l'établissement afin de déployer sereinement les services chargés de l'accueil et de l'accompagnement du public. Les prestations comprendront principalement :

- La mise aux normes des accès et des cheminements pour les personnes à mobilité réduite (y compris ascenseur),
- traitement de l'étanchéité et des façades du bâtiment ;
- rénovation complète de la toiture ;
- mise aux normes de sécurité ;
- travaux de reprise des revêtements et autres équipements intérieurs.

Le premier plan de financement de ce projet (délibération N° 063 – 09 – 2021 du 18 septembre 2021), sur la base d'études réalisées en 2019, a permis de bénéficier du soutien de l'Etat au titre du « plan de relance DSIL 2021 » pour un montant total de 1 460 096,60 € HT pour un coût total de l'opération de 1 953 155,98 € TTC

Les marchés de travaux attribués en 2023 font apparaître un surcoût justifié par un contexte international tendu et une fluctuation importante du coût des matériaux.

Enfin, le retard pris dans le démarrage des travaux a aggravé l'état général du bâtiment conduisant ainsi à des prestations complémentaires.

Pour permettre la poursuite des travaux tout en limitant l'impact sur son budget, la ville a sollicité un nouveau concours de l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour un montant de 530 260,00 € pour un nouveau coût d'opération de 2 666 046,43 € TTC.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires MOEU	152 680,71	Part Etat plan de relance DSIL 2021 (59,42%)	1 460 096,60
coordonateur SPS	8 700,00		
contrôle Technique	11 371,25	Part Etat DSIL 2024 (21,58%)	530 260,00
OPC	20 984,00		
Etudes	14 250,00	Part Commune (19%)	466 828,40
Révision de prix	8 705,00		
Total études	216 690,96		
Travaux	2 168 376,64		
Révision de prix	72 117,40		
Total travaux	2 240 494,04		
		Total Commune (y/c TVA) : 675 689,18 €	
Total HT	2 457 185,00	Total HT	2 457 185,00
TVA (8.5%)	208 860,73	TVA (8.5%)	208 860,73
TOTAL TTC	2 666 045,73	TOTAL TTC	2 666 045,73

- de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits auprès de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2024, pour l'attribution d'une subvention de **530 260 €**, soit **21,58%** du montant HT des études, travaux, et à signer tous les documents y afférents ;
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires et notamment la contrepartie communale pour un montant de 675 689,18 € ;
- de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 063 – 09 – 2021 du 18 septembre 2021,

Vu le rapport du Maire N° 081 09 2024,

Vu l'avis favorable de La Commission « Cadre de Vie »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le plan de financement présenté ;
- d'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits auprès de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2024, pour l'attribution d'une

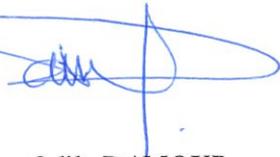
DEL 081 09 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL081092024-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

subvention de **530 260 €**, soit **21,58%** du montant HT des études, travaux, et à signer tous les documents y afférents ;

- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires et notamment la contrepartie communale pour un montant de 675 689,18 € ;
- d'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

Nombre de votant : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024